



N°2023-038 /MSJE/SG

Ouagadougou, le 14 NOV 2023

COMMUNIQUE

Relatif à l'ouverture des inscriptions à l'examen du Brevet de Qualification Professionnelle (BQP), session 2024.

Le Secrétaire Général du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi informe le public en particulier les apprenants des centres de formation professionnelle, les apprentis et les professionnels des métiers concernés que les inscriptions à l'examen du **brevet de qualification professionnelle (BQP), session 2024** sont ouvertes et se déroulent du **1^{er} décembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus**. Les métiers concernés par centre d'examen sont les suivants :

Conditions de participation

Peut être candidat à l'examen du BQP, toute personne titulaire du CQP ou ayant un niveau d'instruction de la classe de troisième (3^e) et ayant suivi une formation professionnelle d'une durée de deux (02) ans au moins dans l'un des métiers concernés par la présente session.

Peuvent également postuler au BQP, les professionnels titulaires d'un CQP et ~~ayant trois (03) années au moins d'expérience professionnelle dans l'exercice de~~ l'un des métiers concernés par la présente session.

Les titulaires du CQP, session 2023 ne sont pas autorisés à se présenter. Les candidats au BQP, session 2024 ne sont pas autorisés à postuler au CQP, BPT ou BPTS session 2024.

Le dossier de candidature se compose comme suit :

- un (01) extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance (les photocopies légalisées ne sont pas recevables) ;
- une (01) photocopie simple de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance pour archivage à la Direction Régionale de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (DRJFPE) ;
- une (01) photocopie légalisée du CQP ou de l'attestation du niveau de la classe de troisième datant d'au moins deux ans à la période de l'examen;
- une (01) photocopie légalisée de la CNIB, de la carte consulaire, de la carte de réfugié ou du passeport ;
- deux (02) exemplaires de la fiche individuelle de candidature (**à retirer dans les différentes DRJFPE**) ;
- deux (02) photos d'identité identiques récentes (**à coller sur les deux fiches individuelles de candidature**) ;
- une (01) attestation de stage, d'apprentissage ou de travail ou tout autre document équivalent pour les professionnels justifiant une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans (**la photocopie légalisée est recevable**) ;
- la somme de cinq mille (5 000) francs CFA représentant les frais d'inscription.

Les inscriptions sont recevables dans les DRJFPE.

Les inscriptions sont recevables dans les DRJFPE.

Les candidats provenant de localités qui n'abritent pas de jury dans leur métier peuvent s'inscrire et prendre les dispositions pour composer dans un autre centre d'examen abritant un jury dans leur métier.

Les épreuves sont administrées en français. Par conséquent, les candidats doivent savoir lire et écrire dans ladite langue.

Diffusion :

- Radio Nationale



Loé Adama TRAORE

Chevalier de l'Ordre du Mérite de la Jeunesse et des Sports